

AUCUNE MENTION COTES NGE

2865CP

Société Civile Professionnelle

CORINNE POUZINEAU – PHILIPPE NUGEYRE – CECILE CHAPIN-TCHIBOZO

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

3 Rue aux Juifs – BP70038 – 76001 ROUEN CEDEX

02.35.71.42.57

Toque AV

scp.pnct@huissier-justice.fr

FAX 02.35.71.71.21

MAIRIE DE CLEON

Sec destinataire

COURRIER ARRIVE LE

- 9 DEC. 2015

Copie

:
:
:
:

EXPEDITION (C)

PIECE 91

PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
ET LE LUNDI VINGT-TROIS NOVEMBRE**

A LA REQUETE DE :

La Mairie de CLEON, située Rue de l'Eglise 76410 CLEON, représentée par son Maire, Monsieur MARCHE Frédéric, Maire de CLEON,

Et aux fins des présentes par Madame Florence GRISEL, Directrice des services techniques au sein de la ville de CLEON,

Laquelle me déclare qu'elle a intérêt à me faire constater le non-affichage d'une déclaration préalable de travaux DP 076 178 14 R0019 déposé le 11 septembre 2014 par Madame GALE Nooshkin pour l'extension d'une maison d'habitation située 423 Rue de Bédanne 76410 CLEON et ce, en infraction des dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 424-15 disposant que « *la mention du permis explicite ou tacite ou de la déclaration préalable doit être affichée sur le terrain de manière visible de l'extérieur par le soin de son bénéficiaire dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite ou la décision de non-opposition à la déclaration préalable est acquise et pendant toute la durée du chantier* ».

La requérante a également intérêt à me faire constater de la voie publique, une non-éventuelle conformité des travaux déjà engagés par rapport à l'arrêté de décision et de la déclaration préalable déposée et m'y requiert,

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée, **Corinne POUZINEAU**, membre de la SCP POUZINEAU – NUGEYRE – CHAPIN-TCHIBOZO, Huissiers de Justice Associés, Audienciers près le Tribunal de Commerce de Rouen, y demeurant 3 Rue aux Juifs 76000 ROUEN,



Me suis déplacée ce jour, le lundi 23 novembre 2015 au 423 Rue de Bédanne 76410 CLEON, où je procède aux constatations qui suivent :

La maison située 423 Rue de Bédanne à CLEON (76410) donne sur la Seine.

Me situant Rue de Bédanne, je constate que des travaux sont actuellement en cours.

En effet, la maison est composée de deux bâtiments mitoyens l'un de l'autre.

La partie du bâtiment située la plus à droite et en l'occurrence plus proche de la seine, est en cours de réhabilitation.

Je constate des murs en parpaings récemment bâtis faisant apparaître une construction sur trois niveaux comprenant le rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage.

Je constate qu'aucun affichage de la déclaration préalable n'est apposé au niveau de la barrière de clôture ou du grillage de clôture situé Rue de Bédanne.

Puis, je m'engage dans le chemin communal situé à droite de la maison et terrain sis 423 Rue de Bédanne.

Là encore, je constate qu'aucun affichage de cette déclaration préalable autorisant l'extension de cette maison n'est apposé sur le grillage positionné en limite de propriété.

Puis, je m'avance toujours dans ce chemin communal et je constate la façade arrière du bâtiment de la maison, objet de l'extension.

Je constate que ce bâtiment se décompose sur trois niveaux.

Je constate que cette construction n'est pas finalisée.

En effet, les menuiseries sont posées au rez-de-chaussée, au premier étage mais aucunement au 2^{ème} étage.

De plus, les façades de cette extension ne bénéficient d'aucun enduit extérieur.

La charpente du toit ne semble pas finalisée.

Me trouvant ainsi au bout de ce chemin communal, je puis constater là encore qu'il n'existe aucun affichage de la déclaration préalable.

Sur place, je rencontre Monsieur DEFRANCE Emmanuel, propriétaire du terrain mitoyen de celui de Madame GALE. Il me déclare que Madame GALE a entrepris des travaux dans cette maison, mais non encore totalement finalisés, à cause de problèmes rencontrés avec ses maçons.

Monsieur DEFRANCE est propriétaire du terrain situé entre le chemin communal et la haie clôturant la propriété de Madame GALE.

Monsieur DEFRANCE me déclare que Madame GALE est propriétaire d'une galerie de peinture sur PARIS et habiterait PARIS.

La maison dont elle est propriétaire au 423 Rue de Bédanne à CLEON n'est pas habitable en l'état.

En effet, l'extension n'est aucunement finalisée et la première partie de bâtiment serait en cours de réhabilitation.

Monsieur DEFRANCE m'indique en effet que toutes les cloisons et planchers sont tombés à l'intérieur de cette première partie de bâtiment rendant ainsi impossible son habitation.

Monsieur DEFRANCE m'autorise à passer sur une partie de son terrain situé en bout de Seine afin que je puisse constater les tas de gravats posés au sol au bout du terrain de Madame GALE.

Il m'indique que les entrepreneurs ont jeté nombre de gravats dans la seine.

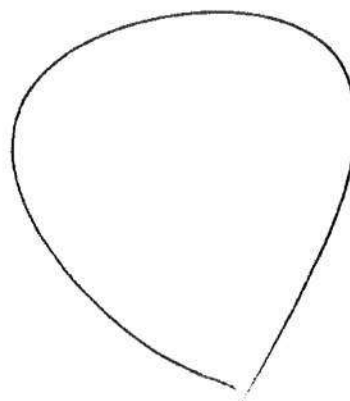
Il m'indique également que les tas de gravats positionnés au bout de son terrain sont destinés à être jetés dans la seine.

Je constate sur place la présence de tas de gravats entreposés au sol au bout du terrain de Madame GALE à la limite de la Seine, le tas de gravats tombe d'ailleurs dangereusement vers la seine.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit auquel j'annexe une impression de photographies prises ce jour par mes soins.



Corinne POUZINEAU

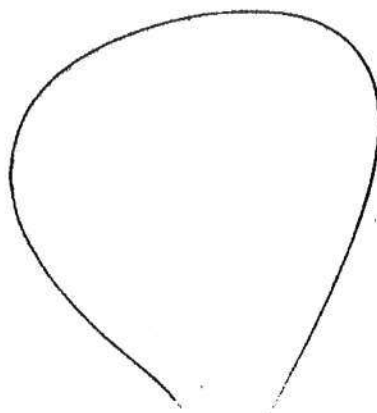


SCP POUZINEAU - NUGEYRE - CHAPIN-TCHIBOZO
Huissiers de Justice associés
3, rue aux Juifs - BP 70038
76001 ROUEN CEDEX

COUT :

ARTICLE 16-1.....	180,00 €
ARTICLE 18.....	7,67 €
H.T.....	187,67 €
TVA 20 %	37,54 €
ENR.....	11,16 €
TTC	236,37 €

COUT : Deux cent trente six euros et trente sept cents





P1380193



P1380194



P1380195



P1380196



P1380197



P1380198



23 NOVEMBRE 2015



P1380199



P1380200



P1380201



P1380202



P1380203



P1380204

23 NOVEMBRE 2015



P1380205



P1380206



P1380207



P1380208



P1380209



P1380210

23 NOVEMBRE 2015



P1380211



P1380213



P1380214



P1380215



P1380216



P1380217

23 NOVEMBRE 2015



P1380218



P1380219



P1380220



P1380221



P1380222



P1380223

23 NOVEMBRE 2015



P1380224



P1380225



P1380226



P1380227



P1380228



P1380229

23 NOVEMBRE 2015



P1380230



P1380231



P1380232



P1380233



P1380234



P1380235

23 NOVEMBRE 2015



P1380236



P1380237



P1380238



P1380239



P1380240

23 NOVEMBRE 2015